

tribune par excellence pour l'échange de vues par le truchement de ses organes ordinaires et d'autres organismes apparentés comme l'Assemblée de l'Atlantique Nord et le Conseil atlantique du Canada. En outre, le Canada, à titre de membre de l'OTAN, participe activement aux affaires européennes, ce qui favorise le développement de ses relations politiques, économiques, scientifiques et technologiques avec l'Europe.

NORAD. En continuant à collaborer avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord, le Canada cherche à contribuer efficacement au maintien d'un équilibre stratégique stable entre les superpuissances. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un des grands objectifs du Canada en matière de défense qui est d'éviter l'éclatement d'une guerre nucléaire. Pour ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord, le Canada préconise la participation aux systèmes de surveillance et d'alerte, à la défense anti-sous-marine et aux mesures destinées à protéger la capacité de riposte des États-Unis.

Dans le domaine de la défense aérienne, cette coopération a été réaffirmée, en mai 1975, par le renouvellement de l'Accord du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) pour une période de cinq ans. Le gouvernement a conclu qu'il était dans l'intérêt du Canada de continuer à collaborer avec les États-Unis pour assurer la défense de l'Amérique du Nord, qu'il s'agisse de résoudre des problèmes de sécurité mutuelle ou de contribuer à la sécurité générale du territoire visé par l'OTAN. En outre, on en est arrivé à la conclusion que le risque d'une attaque aérienne de l'Amérique du Nord, bien que considérablement réduit, existait toujours, et que la forme de protection la plus efficace et la plus économique était le maintien de l'accord en matière de défense aérienne qui avait été élaboré par les deux gouvernements dans le cadre du NORAD.

Par ailleurs, les gouvernements du Canada et des États-Unis travaillaient tous deux à la mise au point de systèmes nationaux, civils et militaires, de surveillance et de contrôle de leurs espaces aériens respectifs, et ils ont conclu que ces nouvelles ententes seraient renforcées par le maintien du NORAD. Pour accroître l'efficacité des nouveaux systèmes nationaux, les deux gouvernements ont convenu de redéfinir les limites régionales établies par le NORAD. L'avantage sera que, dans l'avenir, toutes les opérations qui se dérouleront dans l'espace aérien du Canada seront contrôlées par des Canadiens, à partir de centres situés au Canada.

L'un des principaux mécanismes consultatifs assurant la coopération des deux pays en matière de défense est la Commission permanente mixte pour la défense. La Commission a tenu des réunions régulières en 1975, au cours desquelles on a étudié des questions comme l'envoi d'avions américains dans différentes bases canadiennes en temps de crise, le renouvellement de l'Accord du NORAD, le renouvellement d'une entente visant l'utilisation conjointe d'un polygone de réglage des torpilles à Nanoose Bay, et la possibilité d'aménager à des fins industrielles les terres non utilisées à Argentia, base navale de Terre-Neuve louée aux États-Unis. La Commission a également fourni l'occasion aux deux pays d'échanger leurs vues sur divers aspects de leurs politiques de défense mutuelle.

C'est toujours au ministère des Affaires extérieures qu'il revient d'assurer la cohésion des activités canado-américaines dans divers secteurs de la recherche liée à la défense.

Le Canada et les États-Unis

3.6.2.7

Pour le Canada, il n'existe pas de relations extérieures plus importantes que celles qu'il entretient avec les États-Unis. En raison de leur situation géographique et socio-économique, les deux pays se rencontrent fréquemment afin d'étudier divers aspects de leurs politiques et programmes gouvernementaux. En plus des consultations non officielles, il existe des comités officiels et techniques au sein desquels des représentants canadiens et américains discutent de questions